

## Conseil Municipal du 09/05/2014 - 19 heures

### ORDRE DU JOUR :

- Composition du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- Commission Communale des Impôts Directes (CCID)- report au 06/06
- Indemnités de conseil au Trésorier
- Réalisation d'un emprunt pour le budget "lotissement Saint Gonéry"
- Retrait de l'opération réservée n°1 du POS
- Dégâts tempêtes : demande de subvention
- Assainissement collectif 5ème tranche
- Recrutement d'ASVP (pour la période estivale)
- Décision modificative sur le budget camping
- Subvention à l'association RIMAT (concert à la chapelle)
- Terrain près du stade : achat à l'€ symbolique pour régularisation
  
- Questions diverses
  - Tournage un été en France : prise en charge des frais d'hébergement
  - Remboursement facture à un administré (réparation pneu)
  - Indemnités des élus (reprise de la Délibération)
  - Informations :
    - Contrat de pré-apprentissage à la cantine
    - Modification des statuts du SDE (Syndicat Départemental d'Energie)
    - Commémoration au monument de la Résistance à Crech Chapel le 08/06

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Nathalie URVOAS	X		
Gérard COUILLABIN	X		
Roland PATEZOUR	X		
Joël JULOU	X		
Gérard PONGERARD	X		
Marie-Françoise ALLAIN	X		
Jean NEUKUM	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Cécile HERVE	X		
Hélène RICHARD	X		
Philippe DERRIEN	X		
Roger KERAMBRUN	X		
Marie Thérèse PRIGENT	X		

Secrétaire de séance : Nathalie URVOAS

Le PV de la séance du 04/04/2014 est approuvé à l'unanimité.

## 1 - COMPOSITION DU CCAS :

Madame Le Maire présente la liste suivante :

- Gilbert RANNOU, Gérard PONGERARD, Marie-Françoise ALLAIN, Véronique LE CALVEZ, Marie-Thérèse PRIGENT

Vote : 15      Nuls :            0      Exprimés :      15

Pour : 15      Contre : 0

La liste présentée obtient 15 voix.

Cette liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS détermine les projets d'action sociale à mener sur la Commune et les aides aux personnes dans le besoin.

Madame Le Maire précise qu'elle prendra un arrêté pour compléter ce conseil d'administration par cinq membres d'associations extérieures et autres, auxquelles la mairie a fait appel, il s'agit de représenter les retraités, les familles, les handicapés, le monde rural.

Le CCAS se réunira dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin pour la mise en place et explication des règles de fonctionnement

## 2 – COMPOSITION DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Pour la durée du mandat :

### Rôle de la CCID :

En matière d'évaluation foncière, la CCID :

- Dresse avec l'administration la liste des locaux de référence ;
- Participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou faisant l'objet d'un changement d'affectation ou de consistance ;
- Signale tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance

Composition : le maire + 6 commissaires titulaires – dont 1 domicilié hors Commune  
+ 6 commissaires suppléants – dont 1 domicilié hors Commune

Il est demandé au Conseil Municipal de présenter le double de noms nécessaires, soit 24 noms

Ces commissaires doivent remplir les conditions décrites à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), c'est-à-dire :

- être âgés de 25 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'U.E.,
- jouir de leurs droits civiques,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière (TF), à la taxe d'habitation (TH) soient équitablement représentées.

Madame Le Maire est présidente, et le cas échéant remplacée par le 1<sup>er</sup> adjoint – lequel ne peut par conséquent pas être proposé Commissaire.

Les 12 autres élus (âgés de + de 25 ans) peuvent être proposés.

Un appel à volontaires a été lancé via le Site Internet, la lettre de la mairie et la Presse.

En cas de présence d'une personne des services fiscaux aux réunions, les délégués devront être disponibles en journée. Nombre de propositions reçues : 1

Faute de candidats suffisants la question est reportée au prochain Conseil Municipal du 06/06 (date limite).

### 3 – INDEMNITES DE CONSEILS A VERSER AU TRESORIER

Délibération à prendre pour la durée du mandat. Avis favorable de la commission des finances du 23/04/2014 pour verser l'indemnité à 100 %- Indemnité annuelle – pour information : 521 € en 2013.

Roger KERAMBRUN ajoute que le Trésorier peut venir en appui technique aux agents mais également aux élus, sur des dossiers spécifiques.

Vote : unanimité.

### 4 – REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE BUDGET LOTISSEMENT SAINT GONÉRY

Avis favorable de la commission des finances du 23/04/2014-

Emprunt à réaliser pour les travaux de viabilisation du lotissement Saint Gonéry – 105 000 € sur 15 ans.

3 établissements bancaires consultés : BCME (Crédit Mutuel de Bretagne) à 3.15 % – CRCA (Crédit Agricole) à 2.98 % – caisse d'épargne à 3.69 %.

Le mieux disant étant le CRCA à 2.98 % à échéances constantes, car moins élevées sur les premières années qu'à capital constant. Frais 0.15 %, soit : 157.50 €.

Vote pour le choix du CRCA avec échéances constantes : unanimité.

### 5 - RETRAIT DE L'OPERATION RESERVEE N°1 DU POS

Avis favorable de la commission des finances du 23/04/2014

Proposition : retrait de l'opération réservée n°1 inscrite au POS prévue pour la création d'une voie de contournement du bourg, près des hangars municipaux.

Il s'agit de l'emplacement réservé n° 1 inscrit au POS en 2000 qui prévoyait *"une voie de contournement qui avait pour objectifs de faciliter la circulation des engins agricoles, d'améliorer l'accès à la zone marécale de Beg Vilin et de rendre la circulation plus aisée dans le bourg"*.

La Commune est propriétaire d'un terrain qu'elle pourrait faire diviser en 3 lots de 700 m<sup>2</sup> environ afin de les vendre à construire à un public visé à déterminer selon des critères établis par le Conseil Municipal, l'objectif étant de vendre du terrain constructible à un prix accessible aux ménages aux ressources moyennes afin de maintenir sur la Commune les commerces et services existants. Frais avant vente des lots : géomètre + tampon d'assainissement à prévoir à l'entrée de chaque lot.

Par ailleurs, le classement de la voirie communale sera étudié en commission de voirie le 27/05 pour être présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal du 06/06, la voie desservant ces terrains y est incluse.

Philippe DERRIEN souhaite qu'il soit bien précisé que la Commune abandonne définitivement le projet de création de cette voie de contournement, prévue pour le désengorgement de la circulation dans le bourg pour accéder notamment au camping de Beg Vilin et à la zone marécale.

Marie-Thérèse PRIGENT alerte sur les problèmes qu'il pourrait y avoir lors de la mise en place du sens unique, Madame Le Maire répond que la décision de sens unique n'est pas prise, on ne sait pas s'il y en aura un, de plus le coût de construction d'une voie est très élevé.

Par ailleurs, la zone marécale est amenée à s'agrandir, cela relève de la compétence de la Communauté de Communes du Haut Trégor.

Vote : 14 pour – 1 abstention (Marie-Thérèse PRIGENT)

### 6 – DEGATS TEMPETES : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu en commission des finances du 23/04/2014.

Plougrescant ne fait pas partie des Communes reconnues en état de catastrophe naturelle, Madame Le Maire a joint par téléphone Mme Le Sous Préfet qui a demandé au Ministère, par le Préfet, de revoir sa position, avec quelques autres communes dans notre cas. L'Etat de catastrophe naturelle est important pour les 18 particuliers ayant déclaré un sinistre.

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite des dégâts causés par les tempêtes de l'hiver 2013-2014, Une subvention a été attribuée par l'Etat au titre de l'aide exceptionnelle du Ministère de l'Ecologie, d'un montant total de 21 450,00 €, correspondant à 71 500 € HT de travaux estimés.

Evaluations faites par les services de l'Etat – DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Pour l'ensemble des travaux, les montants sont sous estimés, et largement pour la protection de Pors Hir, toutefois, les subventions seront plafonnées sur les montants estimés.

Il y a urgence pour les travaux à Pors Hir, enrochement prévu par rapport au recul de la falaise; dans sa réflexion, l'Etat a déjà pris en compte le recul jusqu'à la route, et par conséquent, la protection de la route; la prise en charge par la Commune de la protection des propriétés privées serait illégale.

Ces travaux seront réalisés après étude, laquelle ne pourra être lancée qu'au vu de l'étude des sols, en cours chez les deux particuliers situés en bord falaise. L'étude est à la charge de l'Etat, commandée par la DDTM.

Vote : unanimité.

### **7 – ASSAINISSEMENT : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA 5<sup>ème</sup> TRANCHE**

Avis favorable de la commission des finances du 23/04/2014 au lancement de consultation des entreprises pour la réalisation de la 5<sup>ème</sup> tranche d'assainissement collectif sur le secteur de Pempont – Kérilis- 30 branchements.

Financement : **subventions : 125 116 €** agence de l'eau : 81 600 € + 43 516 € de D.E.T.R. (Dotation de l'Etat). Travaux à réaliser sur les mois d'octobre et novembre 2014.

Coût estimé de l'opération 217 583 € - hors Maîtrise d'Œuvre et aléas.

Besoin de financement : 118 000 € pour couvrir les dépenses de curage et des travaux d'investissement tels que la toiture de l'abri.

Restera à mettre en place la PFAC (Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif) – le montant de cette participation, ainsi que les délais de raccordement (jusqu'à 10 ans) seront fixés par le Conseil Municipal, et modulés en fonction de l'état du dispositif individuel des maisons concernées, au vu des contrôles du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Le montant moyen pourrait s'élever à 1 500 €. Il y aura prochainement une réunion publique pour expliquer le projet aux propriétaires concernés.

Madame Le Maire demande l'autorisation de lancer la consultation pour la Maîtrise d'Œuvre et les travaux.

La consultation pour l'emprunt sera lancée après l'ouverture des plis, nous aurons connaissance du montant des travaux.

L'assainissement fait partie des compétences C.C.H.T., toutefois, vu les délais de passation des dossiers, nous avons intérêt à réaliser les travaux (avant fin 2014 pour conserver le bénéfice de la DETR)

Vote : unanimité.

### **8 – RECRUTEMENT DE 2 A.S.V.P. (Agents de Surveillance de la Voie Publique) POUR LA SAISON**

Avis favorable de la commission du personnel du 10/04/2014 et de la commission des finances du 23/04/2014.

Suite au départ au 01/04/2014, de Mme Dominique LOISY titulaire du poste de police municipale.

Proposition de recrutement de 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique du 16/06/2014 au 15/09/2014.

Madame Le Maire précise que ce sera une phase de test, le point sera fait en fin de saison.

Emplois du temps : présence tous les jours - alternés, ou en commun.

Missions : prévention et surveillance : côte et plages - marché- circulation – stationnement - manifestations communales - camping, minimum de permanence en mairie - l'accent sera mis sur la prévention -

Estimations : coût pour les 2 agents à temps complet avec 10 % de congés payés + prime 10 % : 16 087 €

L'annonce est en cours au pôle emploi – candidatures pour le 12 mai. Une douzaine reçue à ce jour.

Roger KERAMBRUN souhaite que les agents soient vigilants sur le respect des règles de passage des chevaux sur le G.R.34 et dans les grèves.

Vote : unanimité.

### **9 – DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET CAMPING**

Avis favorable de la commission des finances du 23/04/2014.

En raison du dépassement des 7.5% autorisés de dépenses imprévues par rapport aux dépenses réelles d'investissement au budget camping, il est proposé le virement suivant :

581.40 € du compte 020 (dépenses imprévues) au 2313 (Travaux).

Vote : unanimité.

### **10 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION RIMAT (RENCONTRES INTERNATIONALES DE MUSIQUE ANCIENNE EN TREGOR)**

Avis favorable de la commission des finances du 23/04/2014.

Proposition : attribution de 1 000 € à l'association RIMAT, qui intervient dans le cadre du festival de Lanvellec, pour le concert donné à la chapelle le 25/04.

Reste 1 325 € sur le compte 6574 des subventions.

Madame Le Maire informe les élus que ce montant de 1 000 € est prévu au chapitre 011 : dépenses à caractère général, mais qu'il convient de voter une subvention afin de pouvoir effectuer le versement directement à l'association RIMAT. La Commune ne peut pas régler de factures à la place de l'association.

Vote : unanimité.

**Chapelle Saint Gonéry** : la Fondation Pierre Delestre (sous l'égide de la fondation de France) a fait le versement à la Commune de la somme de 24 879 €, ce qui porte leur soutien financier à 54 879 €, correspondant à la prise en charge totale du lot n°4 décors peints. Accord leur est donné pour l'apposition d'une plaque indiquant leur participation, à l'intérieur de la Chapelle. Cette plaque sera réalisée par leur soin.

### **11 – ACHAT D'UN TERRAIN PRES DU STADE POUR REGULARISATION – plan remis**

Considérant qu'il y a lieu, suite à divisions foncières, de procéder à régularisations d'emprise entre :

- Mr et Mme CLOUIN et le terrain des sports Communal, sur la parcelle AB 399 de 26 m<sup>2</sup>.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, l'acquisition de cette parcelle à l'€ symbolique.

Les frais de géomètre (bornage et division), ainsi que les frais d'acte notarié, sont à la charge de la commune.

Frais de bornage 790 € HT ont été réglés sur le budget 2013.

**Vote : unanimité.**

### **Questions diverses :**

### **12 – TOURNAGE "UN ETE EN FRANCE" : PRISE EN CHARGE DE L'HEBERGEMENT**

Avis favorable de la commission des finances du 23/04/2014.

Tournage émission TV "un été en France" le 24/06 à Plougrescant. Cette émission de FR3 fait suite à l'émission "un midi en France". La Commune de Plougrescant a été choisie, comme faisant partie des 8 sites d'exception en France.

Diffusion prévue début juillet sur une semaine.

2 gîtes et le camping du Gouffre ont également été retenus pour les techniciens, par Côtes d'Armor Développement, qui a contacté tous les hébergeurs.

Proposition : prise en charge par le budget communal de l'hébergement au château de Kergec'h pour les chroniqueurs : 2 080 €.

Chapitre 011 : charges à caractère général, compte 6238.

Une subvention a également été demandée à la Communauté de Communes du Haut Trégor, en cas d'accord, le montant viendrait en déduction des 2 080 €.

Proposition : prise en charge d'un montant plafonné à 2 080 €.

**Vote : unanimité.**

### **13- REMBOURSEMENT DE FRAIS SUR LE VEHICULE D'UN PARTICULIER :**

Mr et Mme JANIÈRE demandent le remboursement de la somme de 176.54 €, correspondant au remplacement des 2 pneus qu'ils ont été amenés à faire remplacer sur leur véhicule, un pneu ayant éclaté sur le ralentisseur qui était sur la voie principale devant la mairie. Les 2 pneus sont changés en même temps pour des raisons d'équilibrage d'usure.

Pour la commune : une demande de prise en charge a été déposée auprès de notre assureur, pour récupérer cette somme. Depuis, les Services Techniques ont retiré les ralentisseurs. Cet aménagement étant défectueux (coussins Berlinois usés et trous à cet emplacement sur la route).

Jean NEUKUM déclare être opposé à ce remboursement, "c'est la porte ouverte à la prise en charge de tous les dégâts qui pourraient être occasionnés par de simples travaux temporaires, par ex jets de gravillons dans le pare-brise".

**Vote : 10 pour –1 abstention : Cécile HERVE – 4 contre : Roland PATEZOUR, Jean NEUKUM, Hélène RICHARD, Marie-Thérèse PRIGENT.**

### **14 – INDEMNITES DES ELUS – REPRISE DE LA DELIBERATION**

Modification des taux d'indemnisation des élus.

L'enveloppe budgétaire totale est basée sur l'indice brut 1015, soit 3 801.47 € correspondant au maximum pouvant être alloué aux élus, le taux est déterminé par le nombre de postes d'adjoints créés, soit pour Plougrescant : 92.50 % = 3 516.36 €.

Indemnité du Maire : maximum : 43 % - indemnité d'un adjoint : maximum 16.50 %, X 3 = 49.50 %.

Le volume total voté le 04/04 représentait 95.73 % de l'enveloppe, il convient donc de procéder à une nouvelle répartition.

- En application de l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indemnité mensuelle du Maire sera de 35.62 % de l'indice brut en vigueur 1015,

celles des adjoints seront égales à 14.96 % de l'indice brut 1015,

celles des 3 conseillers délégués à 4 % de l'indice brut 1015. **Vote : unanimité.**

## Informations :

### 15 – CONTRAT DE PRE-APPRENTISSAGE A LA CANTINE

Avis favorable de la commission du personnel du 10/04/2014.

Une Plougrescantaise de 15 ans souhaite faire son pré-apprentissage de cuisine à la Cantine municipale, pour l'année scolaire à venir 2014-2015. Sa formation pratique est prévue une semaine sur 2, l'autre est réservée aux cours au CFA.

Pas de rémunération, mais une prise en charge effective dans le service, avec l'implication de David LE CALVEZ et de Corine LE PICHOURON.

### 16 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDE (Syndicat Départemental d'Energie) :

Les statuts du SDE sont modifiés suite à sa proposition et aux délibérations prises par les communes adhérentes. (Délibération du Conseil Municipal du 25/11/2013)

Les principales modifications portent sur :

- Des précisions sur la compétence « éclairage public »
- L'intégration de nouvelles missions possibles notamment en énergie, en électricité et gaz, en télécommunications.
- L'adhésion possible des EPCI au SDE.

Le dossier est la disposition des élus pour consultation.

**Commémoration** à Crech Chapel (route de Beg Vilin) au monument de la résistance le 8 juin à 11h00.

Séance levée à 21h15

Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 06 juin à 19h00.

### Signatures :

Anne-Françoise PIEDALLU		Jean NEUKUM	
Gilbert RANNOU		Véronique LE CALVEZ	
Nathalie URVOAS		Cécile HERVE	
Gérard COUILLABIN		Hélène RICHARD	
Roland PATEZOUR		Philippe DERRIEN	
Joël JULOU		Roger KERAMBRUN	
Gérard PONGERARD		Marie-Thérèse PRIGENT	
Marie-Françoise ALLAIN			